



Extrait du Registre des délibérations du **Conseil d'Administration**  
Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE

Séance du : 22 juin 2016

L'an deux mille seize, le 22 juin à 18h02, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des Services Techniques de la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale FERCHAUD, Vice-Présidente, à la suite de la convocation faite le 13 juin.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mme FERCHAUD	Jacques BROCHARD	François BLAIS	Christelle GAZEAU
Éric FONTENEAU	Alain MIGEON	Albert MERCERON	Jean-Claude VINCENTEAU
Robert ROUILLIER	Josiane BOISSONOT	Marie-Danielle LARGEAU	

**ABSENTS EXCUSÉS**

Jean-Michel BERNIER	Véronique VILLEMONTÉIX	Cécile GUINEFOLEAU	Marie-Claude HENNON
Jean-Luc GARREAU	Nicole RENAUD		

**POUVOIRS**

Véronique VILLEMONTÉIX à Mme FERCHAUD	Nicole RENAUD à Robert ROUILLIER
---------------------------------------	----------------------------------

Secrétaire de séance : Anne BACHOWICZ



**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE à l'unanimité :**

↪ **D'ACCEPTER** les tarifs ci-dessous :

↪ **DE MODIFIER** le règlement des aides facultatives en octroyant les CAP uniquement aux personnes seules et couples sans enfant mineur à charge.

↪ **D'ACCEPTER** la demande de subvention et la convention attenante et **DE DONNER** tous pouvoirs au représentant légal pour établir et signer tout acte se rapportant à cette convention.

↪ **DE SUPPRIMER** les 8 postes en CDDI à 20h hebdomadaire, **DE CRÉER** 5 postes en CDDI à 28h hebdomadaire (3 jours à 8h et ½ journée de 4h) à compter du mois de septembre 2016 et **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget.

↪ **DE SIGNER** la convention avec le Département.  
Date d'effet : 1er janvier 2016. Valable jusqu'au 30 juin 2019.

↪ **D'ACCEPTER** le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor pour l'exercice 2015 visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

↪ **D'ADOPTER** le compte de administratif pour l'exercice 2015.

↪ **DE SIGNER** la convention entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et le C.C.A.S. de Bressuire pour la mise à disposition du véhicule immatriculé AK-274-JN.

↪ **D'ACCEPTER** la vente du véhicule immatriculé AK-274-JN, à la Ville de Bressuire, pour 15 500€.

↪ **D'ADOPTER** la mutualisation entre la CA2B et les communes membres relative au plan de formation mutualisé et le principe de la prestation de coordination, comme mentionnés dans la convention annexée et **D'IMPUTER** les recettes et les dépenses sur les budgets correspondants.